



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2216

Création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la sécurité à Lyon -
Désignation des membres par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2216 - CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION PORTANT SUR LA SECURITE A LYON - DESIGNATION DES MEMBRES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELU-ES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier reçu en date du 5 octobre 2022, les Conseillers municipaux membres des groupes Droite, centre et indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains ont adressé une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation ayant pour objet : « la sécurité à Lyon ».

Cette demande totalise 22 signataires, soit plus d'1/6^{ème} des membres du Conseil municipal, quorum requis par l'article 69 de notre règlement intérieur.

Conformément à l'article 69 dudit règlement intérieur, cette demande a été étudiée par la Commission Urbanisme – nature en ville – sureté qui a apporté des éléments de réponse lors de sa séance du 23 novembre 2022.

A l'issue de cette Commission, les groupes Droite, centre et indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains, au nom des 22 Conseillers municipaux précités, ont manifesté leur souhait de maintenir leur demande de création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la sécurité à Lyon.

En application de l'article L 2121-22-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la création de cette mission d'information et d'évaluation dont la durée ne peut excéder 6 mois à partir de la date de la délibération qui la crée et de procéder à la désignation de ses membres.

A cet effet, je vous rappelle que l'article 69 de notre Règlement intérieur dispose :

« Composition :

La mission est composée de 13 membres désignés selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Fonctionnement de la mission :

La mission est installée par le maire ou son représentant.

Lors de sa première réunion, la mission procède à la désignation, en son sein, d'un président et d'un rapporteur, l'un des deux étant issu d'un groupe d'opposition.

Le président de la mission :

- réunit les membres de la mission aussi souvent que nécessaire,*
- sollicite, le cas échéant, le concours des services municipaux qui apporteront les éléments indispensables aux travaux de la mission,*
- prend contact auprès des élus délégués ou des organismes extérieurs si nécessaire pour recueillir les informations sur l'objet de la mission.*

Le rapporteur est chargé d'établir le rapport final de la mission qui est adopté par celle-ci et de le présenter en commission thématique en préalable à sa présentation en séance du conseil municipal.

Les réunions de la mission ne sont pas publiques et se tiennent sans condition de quorum. »

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L 2121-22-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Lyon, adopté par délibération n° 2020/477 du 17 décembre 2020 et, notamment, l'article 69 ;

DELIBERE

- 1- Une mission d'information et d'évaluation portant sur la sécurité à Lyon est créée pour une durée maximum de 6 mois.
- 2- Sont désignés, pour siéger au sein de ladite mission :

1	Mme Camille AUGÉY
2	M. Mohamed CHIHI
3	Mme Fanny DUBOT
4	M. Bertrand MAES
5	M. Vincent MONOT
6	Mme Sophia POPOFF
7	M. Ivan REVEL
8	M. Philippe PRIETO
9	M. Tristan DEBRAY
10	M. Pierre OLIVER
11	Mme Béatrice De MONTILLE
12	M. Ludovic HERNANDEZ
13	M. David KIMELFELD

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET